



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/13  
4 août 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Septième session  
Nairobi, 17-28 octobre 2005  
Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'ÉTAT DES PRÉPARATIFS  
DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES DÉSERTS  
ET DE LA DÉSERTIFICATION, 2006**

Note du secrétariat

**RÉSUMÉ**

1. L'Assemblée générale des Nations Unies, préoccupée par l'aggravation de la désertification, en particulier en Afrique, et ses répercussions d'une portée considérable sur la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier celui relatif à l'élimination de la pauvreté, a décidé de déclarer 2006 Année internationale des déserts et de la désertification (l'«Année») afin de sensibiliser davantage le public sur la question de la désertification et de protéger la diversité biologique, les connaissances et les traditions des communautés touchées par la désertification.
2. Le présent document renseigne sur les mesures prises pour appliquer la résolution 58/211 de l'Assemblée générale par le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la «Convention»), qui a été désigné Coordonnateur de l'Année.
3. La note décrit les objectifs assignés à l'Année et indique les mesures concrètes qui ont été prises pour assurer la coordination et la coopération avec les principaux partenaires institutionnels et les Parties à la Convention.
4. Le dernier chapitre du document est consacré aux conclusions et aux recommandations qui pourraient être faites à la Conférence des Parties pour assurer le succès de l'Année.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. CONTEXTE GÉNÉRAL .....	1 – 3	3
II. LIGNES D’ACTION POUR L’ANNÉE.....	4 – 7	3
III. ÉTAT DES PRÉPARATIFS .....	8 – 33	6
A. Préparatifs sur le plan international .....	9 – 28	6
B. Sur le plan national .....	29 – 32	9
C. Préparatifs au niveau du secrétariat .....	33	10
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	34 – 37	11

### Annexe

Liste des activités qui pourraient être envisagées pour célébrer l’année internationale des déserts et de la désertification .....	12
--	----

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. La vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Forum ministériel mondial sur l'environnement, rappelant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et l'Initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a adopté la décision 22/15 dans laquelle elle invite l'Assemblée générale des Nations Unies à envisager de déclarer le plus tôt possible une année internationale des déserts et de la désertification (voir UNEP/GC.22/11, annexe I).

2. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à sa cinquante-huitième session ordinaire, la résolution A/RES/58/211, qui déclare 2006 Année internationale des déserts et de la désertification. Ce faisant, l'Assemblée générale s'est dite profondément préoccupée par l'aggravation de la désertification, en particulier en Afrique, et a pris dûment note de ses répercussions d'une portée considérable sur la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier celui relatif à l'élimination de la pauvreté.

3. La résolution vise à persuader les gouvernements de contribuer aux activités de l'Année et de sensibiliser davantage le public à cette question en vue de protéger la diversité biologique, ainsi que les connaissances traditionnelles des populations touchées par la désertification. Elle comporte également un certain nombre de dispositions qui mettent particulièrement l'accent sur les éléments ci-après:

- Elle désigne le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification Coordonnateur de l'Année, en association avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et autres organismes compétents des Nations Unies;
- Elle invite tous les pays à créer des comités nationaux ou des organes de coordination et à célébrer l'Année en organisant des activités appropriées;
- Elle demande à toutes les organisations compétentes et à tous les États membres d'appuyer les activités liées à la désertification, y compris la dégradation des sols, qui seront organisées par les pays touchés, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés;
- Elle engage les pays à contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à la mise en œuvre de la Convention et à lancer des initiatives spéciales pour célébrer l'Année, l'objectif étant de renforcer l'application de la Convention.

## II. LIGNES D'ACTION POUR L'ANNÉE

4. La décision de l'Assemblée générale de déclarer 2006 Année internationale des déserts et de la désertification coïncide avec le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Celle-ci a été adoptée à Paris le 17 juin 1994 et y a été ouverte à la signature les 14 et 15 octobre de la même année. Elle est

entrée en vigueur le 26 décembre 1996, 90 jours après sa ratification par 50 pays. À ce jour, 191 États y sont parties, ce qui en fait un des instruments les plus représentatifs de ce qu'on pourrait appeler la génération de Rio.

5. Dans cette perspective, l'Année doit offrir une chance accrue de renforcer la visibilité de la question des terres arides et l'importance qu'elle revêt pour le Programme d'action international sur l'environnement. Comme telle, elle offre une occasion unique de faire entendre au monde la voix des populations des zones arides, en même temps qu'elle met en lumière la situation tragique de ces communautés et leur attachement aux objectifs d'un développement durable. En ce sens, elle rappelle avec force à la communauté internationale les défis gigantesques à relever dans ce domaine.

6. La célébration de l'Année offre une occasion exceptionnelle de renforcer l'élan donné au processus de la Convention en mettant celle-ci davantage en évidence et en faisant mieux connaître son rôle et les avantages comparatifs qu'elle offre aux États parties et aux partenaires institutionnels.

7. Afin de tirer pleinement parti du nouvel élan qui devrait ainsi être imprimé à la Convention, la conception de l'Année, son lancement et sa célébration doivent être conçus et s'articuler autour de la promotion du processus de la Convention et des avantages comparatifs spécifiques et complémentaires offerts aux partenaires multilatéraux et bilatéraux. Le contexte étant ainsi esquissé, l'Année devrait permettre de réaliser un ensemble d'objectifs concrets et mesurables (regroupés en anglais sous l'acronyme LAND), à savoir:

a) Application de la Convention orientée vers le long terme: organiser des manifestations nationales et internationales axées sur la communauté et visant à renforcer l'application de la Convention, en contribuant à sensibiliser l'opinion à la question de la désertification et à montrer comment les Parties à la Convention, les collectivités locales et les particuliers peuvent participer à la lutte contre la désertification, l'accent étant mis sur le niveau local. Conformément à la Déclaration de Bonn (décision 8/COP.4), les pays parties devraient prendre toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer que l'élaboration des programmes d'action sera finalisée d'ici à la fin de 2005, 2006 devant marquer le point de départ de l'exécution de ces programmes partout dans le monde.

L'élan suscité par l'Année pourrait s'avérer être de la plus haute importance pour le processus d'application de la Convention par l'effet multiplicateur qu'il aurait sur les plans national et international. On pourrait prévoir la conclusion d'accords de partenariat et l'organisation de tables rondes de donateurs durant l'Année pour lancer le processus d'application des programmes d'action. Le secteur privé pourrait être associé plus étroitement encore au processus par le biais de l'élaboration d'un soutien financier stratégique destiné à des domaines ciblés qui présentent un intérêt pour les différentes parties prenantes;

b) Sensibilisation aux effets de la désertification: montrer en quoi la désertification est une menace grave pour des écosystèmes vulnérables et pour l'humanité, cette menace ne pouvant être que renforcée si l'on retient les scénarios du changement climatique et de la perte de diversité biologique, et mettre dûment l'accent sur le lien existant entre la désertification et l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les migrations et les conflits dans le contexte des objectifs de développement du Millénaire;

c) Constitution de réseaux avec toutes les parties prenantes: encourager la mobilisation d'un partenariat international large et novateur en vue de lutter contre la dégradation des sols et la désertification par le biais de mécénats et de partenariats avec les Parties, les organisations nationales et internationales, la société civile, les universités et des sociétés privées.

L'Assemblée générale, en désignant le Secrétaire exécutif de la Convention comme Coordonnateur de l'Année, en association avec les organismes compétents des Nations Unies, notamment le PNUE, le PNUD et le FIDA, a indiqué clairement la nécessité de nouer des partenariats en vue de l'application de la Convention. En conséquence, une célébration réussie de l'Année doit prendre appui, dans le cadre du mandat défini par la Convention, sur un partenariat et une collaboration avec les organismes des Nations Unies en vue de l'application de la Convention.

En outre, dans le cadre de l'initiative du Pacte mondial lancée par le Secrétaire général, le secrétariat compte mettre à profit l'atout publicitaire et l'éclairage international qu'offre l'Année pour prôner une participation accrue du secteur privé non seulement qui s'exercerait au service des objectifs de l'Année, mais également à l'appui de la mise en œuvre générale de la Convention.

De plus, conformément à la résolution 58/211 de l'Assemblée générale, le secrétariat doit encourager et aider activement les 191 pays qui sont parties à la Convention à créer des comités nationaux chargés de coordonner les initiatives destinées à célébrer l'Année au niveau national. Ces comités auront à préparer et organiser les activités et devront veiller au suivi. Il appartiendra à chaque pays de préciser les modalités de fonctionnement de son comité national. Toutefois, le secrétariat pourrait aider ces différentes structures en élaborant des directives concernant la création des comités et en faisant des propositions concernant leur composition et leur fonctionnement. Les comités pourraient être constitués par des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations locales, des institutions du monde scientifique et le secteur public, de façon à garantir la représentation de toutes les parties prenantes, à éviter les doubles emplois et à assurer une large diffusion de l'information;

d) Diffusion des informations liées à la Convention: mettre l'accent sur les activités humaines qui propagent la désertification à toutes les régions du monde. Adapter le message pour tenir compte également des domaines d'intérêt qui apparaissent et des répercussions possibles par-delà les domaines qui retiennent traditionnellement l'attention (comme la pauvreté et la faim, les troubles sociaux, l'instabilité politique, les conflits ou les migrations massives). Fournir des éléments sur les instruments qui permettent de lutter efficacement contre le fatalisme. Dans ce contexte, souligner l'importance économique des services aux écosystèmes dans les zones arides et des meilleures pratiques permettant de sauvegarder ces zones ou de les régénérer. Diffuser l'information le plus largement possible.

À cet effet, le secrétariat devrait créer un site Web consacré à l'Année bien avant que celle-ci ne commence, site qui serait géré à partir du site de la Convention et qui regrouperait toutes les activités en ligne.

Le site Web de l'Année pourrait devenir un guichet unique utilisant une simple interface statique. Son premier objectif est d'assurer un flux d'information, en particulier à l'intention des principaux correspondants de la presse d'opinion. Il comportera une section consacrée au suivi

des médias sur laquelle seront affichées des coupures de presse récentes provenant du monde entier.

Cependant, la création d'un site Web en tant que base de ressources ne suffira pas à fournir aux journalistes du monde entier le soutien technique nécessaire. Le projet s'efforcera certes de créer un centre d'information et une base de données prenant appui sur la Toile, mais il devra aussi renforcer les réseaux de journalistes et autres fournisseurs d'informations. Il faudrait envisager d'incorporer aux réseaux des informations scientifiques et techniques.

On espère qu'à la fin de l'Année (2006), un vaste réseau de journalistes spécialisés dans les questions d'environnement, dans les pays tant développés qu'en développement, comprendra mieux l'importance que la désertification revêt pour le monde entier. On espère aussi que les groupes cibles, notamment les représentants des gouvernements, les ONG, les collectivités locales et le public, bénéficieront de la diffusion et du partage d'une gamme toujours plus étendue de meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'exécution des projets liés à la Convention par le biais d'un large éventail de médias.

### III. ÉTAT DES PRÉPARATIFS

8. Depuis la décision prise par l'Assemblée générale, le 23 décembre 2003, de déclarer 2006 Année internationale des déserts et de la désertification, le secrétariat a eu à cœur de coordonner les efforts déployés avec des partenaires potentiels, de façon à préparer l'Année en temps utile pour qu'elle soit un véritable succès. À cet égard, la stratégie adoptée s'articule autour de deux grands domaines d'intervention, l'international et le national, tout en accordant toute son importance à l'organisation interne.

#### A. Préparatifs sur le plan international

9. Afin de définir une stratégie commune pour la célébration de l'Année et de tirer le meilleur parti des nombreux avantages comparatifs et des connaissances spécialisées existant dans le système des Nations Unies, un comité interinstitutions a été créé; il réunit les principaux partenaires institutionnels de l'Organisation qui s'occupent activement du processus d'application de la Convention, notamment ceux qui sont nommément désignés dans la résolution A/RES/58/211 de l'Assemblée générale (PNUE, PNUD, FIDA, Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Volontaires des Nations Unies, Convention sur la diversité biologique, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), entre autres). En signe de reconnaissance du rôle que le Gouvernement algérien entend jouer dans ce processus dont il est un des chefs de file, et de sa contribution unique à l'adoption de l'Année par l'Assemblée générale, une invitation à faire partie du comité interinstitutions a été adressée à un de ses représentants.

10. Cette initiative va dans le sens des préoccupations exprimées par le comité interinstitutions, lequel souligne la nécessité de dépasser la coopération interinstitutions et de nouer des partenariats bilatéraux avec les pays parties. Elle a été considérée comme revêtant une importance particulière du point de vue de la capacité de lever des fonds.

11. Les membres du comité interinstitutions ont dressé une liste des activités qui pourraient être entreprises pour célébrer l'Année (voir annexe). Le document ICCD/COP(7)/2/Add.2 comprend, pour chacune des activités, le budget et des informations détaillées.

12. Dans l'esprit de la résolution 58/211 de l'Assemblée générale et conformément au champ d'action qu'elle définit, les activités qui pourraient être envisagées se situent dans le domaine des médias, de la culture et de la communication, l'objectif étant de lancer une ambitieuse campagne d'information et de sensibilisation à l'intention de l'opinion publique internationale et des décideurs.

*Autres activités dans le domaine international*

13. En plus des activités prévues par le comité interinstitutions, les organisations internationales partenaires envisagent également d'organiser des initiatives spécifiques dans leur domaine de compétence respectif.

14. À cet égard, et donnant suite à une demande du Secrétaire exécutif de la Convention, le Conseil de l'Union postale universelle (UPU) a adopté une circulaire qu'il a ensuite adressée dans les six langues officielles de l'UPU (anglais, français, espagnol, russe, arabe, portugais) aux administrations postales nationales dans le monde entier pour les encourager à imprimer des timbres destinés à célébrer et à promouvoir l'Année. Il a adressé une demande analogue à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'impression d'une série de timbres illustrant les deux questions à l'examen, à savoir les déserts et la désertification.

15. Le PNUE, partenaire de longue date du secrétariat de la Convention, envisage de réaliser deux publications à l'occasion de l'Année. La première d'entre elles, intitulée «Global Environmental Outlook for Deserts Report» (GEO-Deserts), devrait paraître en juin 2006 pour la célébration de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin) et de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (17 juin); la seconde, consacrée aux activités du PNUE en matière de gestion de l'environnement dans les zones arides, est prévue pour septembre/octobre 2006. En outre, le PNUE envisage d'organiser une conférence scientifique sur le thème «La gestion de l'environnement dans les zones arides et les objectifs du Millénaire pour le développement», qui devrait se tenir au siège du PNUE à Nairobi en septembre/octobre 2006.

16. Forte de son rôle de pionnier dans le domaine de la désertification, l'UNESCO envisage, en collaboration avec le secrétariat de la Convention et un groupe d'institutions partenaires (FAO, PNUD, PNUE, FIDA, Université des Nations Unies (UNU), Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Organisation météorologique mondiale (OMM), FEM, Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), Conseil international pour la science, entre autres), d'organiser une conférence scientifique internationale, intitulée «L'avenir des zones arides». Elle devrait se tenir à Tunis (Tunisie) à la fin de juin 2006. Elle tentera de dresser le bilan d'un demi-siècle d'expériences dans le domaine des études, des politiques et des programmes de développement consacrés aux zones arides et de redéfinir des priorités visant à promouvoir un développement durable dans les zones arides du monde. Des contributions écrites vont être demandées prochainement et l'on espère qu'un certain nombre d'experts des pays parties touchés bénéficieront de subventions destinées à leur permettre de participer à la Conférence.

17. Dans la foulée du succès remporté par la première édition de la pochette de documentation éducative consacrée par l'UNESCO et la Convention à la lutte contre la désertification, qui avait fait l'objet d'une large diffusion dans les écoles primaires des pays touchés par la désertification, l'UNESCO envisage de réaliser, en coopération avec le secrétariat de la Convention, une nouvelle édition de cette pochette. Elle aurait pour titre «A creative approach to environmental education in drylands and highlands» (Une approche créative de l'éducation en matière d'environnement dans les terres arides et les hautes terres) et serait destinée aux écoles primaires et secondaires des zones arides et des pays de montagne.

18. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, se fondant sur le programme de travail commun concernant la diversité biologique des terres sèches et subhumides, devrait préparer, en collaboration avec les secrétariats de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un atelier régional de synergie qui se tiendrait en 2006 dans la région Amérique latine et Caraïbes, dans le cadre des programmes de travail sur la diversité biologique des terres sèches et subhumides et des terres agricoles.

19. Le PNUD va mettre en place un processus permettant de communiquer à ses représentants résidents des renseignements concernant l'Année, afin d'encourager une participation active au niveau de pays à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse et de soutenir les activités de plaidoyer en faveur de l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les zones arides. Il apportera également un soutien à un certain nombre de pays lors de la célébration de ladite Journée mondiale, ce qui ne pourra donner que plus de poids à cette célébration dans chaque pays et contribuera à donner un large écho à cet effort partout dans le monde. Le PNUD travaille également à l'élaboration d'un document intitulé «Achieving the Millennium Development Goals in the Drylands» (Réaliser dans les zones arides les objectifs du Millénaire pour le développement).

20. En 2006, la FAO compte passer à la réalisation du Programme Évaluation de la dégradation des sols (LADA), qui a pour objet de publier et diffuser un certain nombre de documents d'information et de sensibilisation. En outre, elle a commencé à promouvoir le dialogue en matière de foresterie en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec des organisations sous-régionales.

21. Le FIDA a créé un groupe de travail interdépartements chargé de mettre au point un plan de communication à l'appui des objectifs de l'Année. En collaboration avec le Mécanisme mondial, ce Groupe de travail va présenter une illustration des activités du FIDA, l'accent étant mis en particulier sur la participation des femmes à la lutte contre la désertification. Le FIDA va élaborer également une note didactique sur la Convention qui devra permettre de tirer des enseignements des monographies de pays et des études de cas afin de faciliter l'intégration des objectifs de la Convention.

22. Outre les organisations internationales susmentionnées, plusieurs pays et autorités régionales se sont dits intéressés à organiser des manifestations internationales en vue de la célébration de l'Année.

23. Le Gouvernement espagnol envisage d'organiser un séminaire sur les migrations et la désertification. Prenant appui sur la manifestation particulièrement réussie qu'a été le Colloque



international sur la désertification et les migrations organisé conjointement en 1995 par le Gouvernement espagnol et le secrétariat de la Convention, ce séminaire devrait aborder la question du lien très étroit existant entre la dégradation des sols, la pauvreté et les migrations, qui constitue une des conséquences les plus visibles et frappantes de la désertification.

24. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement italien a répondu positivement à l'appel de l'Assemblée générale en apportant son appui au secrétariat de la Convention pour l'organisation d'un festival international du film consacré aux déserts et à la désertification («Nuits du désert»). Il s'agira de sensibiliser l'opinion à la question de la désertification et à ses aspects sociaux et culturels, de mettre en valeur les identités culturelles et les capacités endogènes des communautés vivant dans les zones arides et de réaliser des activités concrètes en faveur des pays en développement touchés, en particulier dans le domaine des arts et de la culture. Les films projetés au festival montreront la vie quotidienne dans les zones arides.

25. En ce qui concerne les autorités locales, le Gouvernement du Land de Bavière organisera à Rosenheim une grande exposition archéologique et culturelle sur les déserts du monde, qui se tiendra de mars à octobre 2006. L'exposition montrera comment les déserts sont nés et ont évolué au fil des millénaires et donnera à voir, d'une manière interactive, la faune et la flore de ces écosystèmes, ainsi que les stratégies d'adaptation mises au point par ces communautés.

#### *Porte-parole honoraires de l'Année*

26. Soucieux de conférer une véritable dimension internationale à la célébration de l'Année et de mettre tout en œuvre avec le concours indispensable des médias pour faire connaître cet événement dans le monde entier, le secrétariat de la Convention a cherché à associer à cette célébration des personnalités de renom international.

27. Après consultation avec le Cabinet du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Wangari Maathai, prix Nobel de la paix 2004, et M. Cherif Rahmani, Ministre algérien de l'environnement, ont été nommés porte-parole honoraires de l'Année.

28. Le secrétariat de la Convention examine comment associer d'autres personnalités à l'Année, car il n'ignore pas l'impact tout particulier qu'ont sur l'opinion des personnalités venant du domaine de la culture et des loisirs.

#### **B. Sur le plan national**

29. Le Secrétaire exécutif a pris contact avec toutes les Parties et les a informées de la décision prise par l'Assemblée générale de demander à être informée de la façon dont l'Année serait célébrée sur le plan national. Parallèlement, les pays parties ont été encouragés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour mettre en relief les activités prévues dans le cadre de la célébration de l'Année et, ce faisant, d'assurer à celle-ci le plus grand impact possible sur les plans national, régional et international. Un questionnaire leur a été adressé dans lequel il leur était demandé d'indiquer la personne et/ou l'institution chargée de coordonner ces activités sur le plan national.

30. Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, qui traite des modalités de l'organisation des Années internationales, la lettre du Secrétaire exécutif a indiqué les dispositions à prendre pour créer des comités nationaux chargés

des préparatifs, de la célébration des Années internationales et du suivi à l'échelon national, en coopération étroite avec le secrétariat. Dans ce contexte et afin de tirer pleinement parti des avantages comparatifs du processus d'application de la Convention au niveau national, le secrétariat a encouragé les Parties, le cas échéant, à confier cette tâche à leur comité national pour la lutte contre la désertification.

31. À ce jour, le secrétariat a reçu 20 réponses positives des Parties. Il n'ignore pas que celles-ci en sont encore au stade des consultations internes, mais il estime que les réponses restantes devraient lui parvenir en temps utile. Les activités prévues par les pays qui ont déjà répondu couvrent une vaste gamme de centres d'intérêt et comportent des manifestations qui ne manqueront pas d'appeler l'attention sur l'Année au niveau national. Les manifestations se présentent comme suit:

- Conférences/ateliers/séminaires (conférences d'universitaires, réunions scientifiques, conférences de presse);
- Manifestations culturelles (expositions, représentations musicales, festivals cinématographiques);
- Activités de sensibilisation (réalisation de matériels, médailles commémoratives, timbres, organisation de campagnes et de concours).

32. Une liste de toutes ces activités et du calendrier de leur déroulement pourra être consultée en ligne afin de faciliter l'échange d'informations entre les pays et permettre à ceux-ci de s'inspirer de ce qui a été fait ailleurs.

### **C. Préparatifs au niveau du secrétariat**

33. Outre le rôle de coordination que lui a confié la résolution 58/211 de l'Assemblée générale, le Secrétaire exécutif a recensé les principales activités que le secrétariat devra promouvoir et lancer en 2006, à savoir:

- Élaboration de publications et de matériels de promotion: de nouveaux produits d'information seront disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation (brochures, dossiers de presse, campagnes d'affiches, etc.);
- Télévision/radio: réalisation d'émissions radio/clips/films/documentaires/entretiens consacrés aux déserts et à la désertification. En effet, l'Année se prête bien à la réalisation de toute une série de programmes documentaires sur la désertification qui pourraient être réalisés et diffusés par les principaux réseaux et médias internationaux;
- Création d'un site Web sur lequel on trouvera des contacts, des renseignements, la liste des activités et manifestations, des directives et autres questions touchant à l'Année;
- Concours de photos: le secrétariat de la Convention a également lancé un concours de photos pour promouvoir l'Année en 2006. Un jury de personnalités sélectionnera

les trois photos qui illustrent le mieux, du point de vue conceptuel et artistique, le problème de la dégradation des sols. Ce projet a vu le jour grâce au soutien généreux que lui ont accordé Hewlett Packard, la Banque mondiale, TerrAfrica, l'Association internationale de l'industrie des engrais, Landgraedsla Rikisins, the World Overview of Conservation Approaches and Technologies et ENTICO Corporation Ltd.

#### **IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

34. Le Secrétaire exécutif est parvenu à mobiliser le concours d'un nombre élevé de partenaires afin de garantir le niveau indispensable de coopération et de partenariat qu'exige la célébration de l'Année.
35. Sur le plan international, grâce à la participation active des organisations et organes visés dans la résolution 58/211 de l'Assemblée générale et des autres institutions internationales qui contribuent activement à la mise en œuvre de la Convention, on s'est mis d'accord sur un ensemble d'initiatives des plus prometteurs. Sur le plan national, faisant suite à une phase de consultations et de prise de renseignements, un flux d'informations encourageant a commencé à parvenir au secrétariat et plusieurs pays ont fait savoir qu'ils étaient prêts à jouer un rôle important dans la célébration de l'Année.
36. Cependant, vu les contraintes de temps, le secrétariat apprécierait beaucoup de recevoir des pays parties à la Convention un soutien plus actif et d'autres réponses en temps utile. De plus, malgré l'augmentation de la charge de travail entraînée par l'organisation de l'Année, tous les coûts supplémentaires liés à la coordination et à la célébration de l'Année ont été proposés au titre des activités extrabudgétaires et figurent en conséquence dans le document ICCD/COP(7)/2/Add.2 concernant le Fonds spécial.
37. La Conférence des Parties pourrait donc peut-être encourager les pays parties à contribuer au Fonds spécial de la Convention afin de permettre de donner suite comme il se doit à la résolution 58/211 de l'Assemblée générale.

Annexe

**LISTE DES ACTIVITÉS QUI POURRAIENT ÊTRE ENVISAGÉES  
POUR CÉLÉBRER L'ANNÉE INTERNATIONALE DES DÉSERTS  
ET DE LA DÉSERTIFICATION**

2005

- |                   |  |
|-------------------|--|
| Juillet/août      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Création au secrétariat d'un groupe spécial chargé de l'Année et recrutement d'une équipe de consultants</li></ul>   |
| Septembre         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conférence de presse de M. Rahmani, de M<sup>me</sup> Maathai et du Secrétaire exécutif, organisée à New York durant le Sommet du Millénaire réunissant les chefs d'État</li><li>• Installation dans la salle de l'Assemblée générale de kiosques d'information concernant l'Année (cinquante-neuvième et soixantième sessions, y compris sur l'exposition universelle au Japon)</li></ul> |
| Octobre           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Septième Conférence des Parties</li><li>• Organisation d'une manifestation consacrée à l'Année</li></ul>   |
| Octobre/novembre  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du rapport du Secrétaire général sur l'état des préparatifs de l'Année</li><li>• Réunion d'information organisée pour les groupes régionaux reconnus à l'Organisation des Nations Unies</li><li>• Organisation de manifestations en marge concernant l'Année</li><li>• Réception au restaurant des délégués</li></ul>   |
| Novembre          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation d'un voyage spécial au Sahara pour la presse internationale, en prélude à une série d'articles consacrés à l'Année</li></ul>  |
| Novembre/décembre | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation de publications spécialisées consacrées à l'Année</li><li>• Production d'articles souvenirs en vue de l'Année</li></ul>  |

2006

- |                 |  |
|-----------------|--|
| Janvier         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement dans chaque pays du programme de célébration de l'Année</li><li>• Lancement d'une série de timbres commémoratifs nationaux</li></ul> |
| Janvier/février | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation d'encarts publicitaires et de brefs messages publicitaires pour la télévision</li></ul>  |
| Février         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Examen et évaluation de l'application de la Convention au niveau mondial. Réunion mondiale, tenue en Argentine</li></ul>                       |

- |              |   |
|--------------|---|
| Février      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Jeunesse et environnement: enseignements et perspectives en Afrique. Réunion en Afrique, tenue au Mali</li></ul>  |
| Mars         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de séminaires de formation spécialisée sur le journalisme consacré à l'environnement</li></ul>   |
| Avril        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Participation des femmes à la lutte contre la désertification: évaluation du rôle que jouent les femmes dans l'application de la Convention. Réunion mondiale, tenue en Chine</li></ul>   |
| Mai          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Festival du film sur le thème «Nuits du désert», organisé à Rome</li></ul>  |
| Juin (début) | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conférence de haut niveau sur la protection des déserts et la lutte contre la désertification, organisée à Alger</li><li>• Inauguration de l'Observatoire de l'environnement et de la lutte contre la désertification au musée de l'Institut des déserts à Ghardaïa (Algérie)</li></ul> |
| 5 juin       | <ul style="list-style-type: none"><li>• Célébration de la Journée mondiale de l'environnement</li></ul>   |
| 17 juin      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse: ce grand événement médiatique sera célébré en présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et de M<sup>me</sup> Wangari Maathai, à Alger</li></ul>   |
| Juin (fin)   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conférence de l'UNESCO sur l'avenir des terres arides</li></ul>   |
| Septembre    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Exposition culturelle «Zones arides 2006» à la Kunsthalle de Bonn (Allemagne)</li></ul>   |
| Octobre      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation à l'Assemblée générale des Nations Unies par M. Cherif Rahmani et M<sup>me</sup> Wangari Maathai de leur rapport au Secrétaire général</li></ul>   |

-----